

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2024

POUR PLUS DE SPORT ET MOINS DE SUCRE - (N° 558)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC11

présenté par

M. Odoul, M. Ballard, Mme Auzanot, M. Beaurain, M. Bilde, M. Chudeau, Mme Joncour,
Mme Roy, Mme Sicard, M. Sanvert, M. Perez, Mme Pollet, Mme Parmentier, Mme Joubert,
Mme Da Conceicao Carvalho et M. Clavet

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« vingt-huit »

les mots :

« vingt-cinq ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à abaisser la limite d'âge pour bénéficier du montant forfaitaire bonifié du « Pass'Sport » de 28 ans à 25 ans. Il est inacceptable que ce dispositif, financé par le contribuable français et destiné à promouvoir la pratique sportive, devienne un outil d'assistanat prolongé pour une minorité d'étudiants qui abusent du système universitaire.

S'il apparaît légitime que certains étudiants continuent leurs études tardivement, il est évident que certains syndicats étudiants de gauche encouragent une culture du redoublement opportuniste et de la précarité volontaire, permettant à leurs membres et envourageant des étudiants à bénéficier indéfiniment d'avantages sociaux. Ce comportement, loin de servir l'intérêt général, détourne les ressources publiques de leurs objectifs initiaux et nuit aux étudiants sérieux et engagés.

En ramenant la limite d'âge à 25 ans, qui est justifiée au regard de certaines limitations d'âge déjà existantes, comme pour l'accès à des musées, cet amendement réaffirme que l'université et les dispositifs qui en découlent ne doivent pas devenir une rente à vie pour quelques-uns, mais un tremplin vers l'autonomie et la responsabilité. Cette mesure met fin à une dérive coûteuse et idéologiquement orientée, qui entrave le fonctionnement efficace et équitable des politiques publiques.